

Zone de secours Hainaut centre

Rue des Sandrinettes 29
7033 CUESMES

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 3 juin 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DAYE Maxime, Bourgmestre remplacé par THIBAUT Bénédicte
DI RUPO Elio, Bourgmestre, remplacé par SAKAS Achile
GOBERT Jacques, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc
DE VOS Karl, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
SAINT-AMAND Oliver, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre remplacée par ANTHOINE Albert

LECLERCQ Christian, Bourgmestre, excusé
DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre, excusé

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone a.i.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Marchés publics – Acquisition de 6 défibrillateurs automatique externe

Le Conseil de la Zone Hainaut-Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement les articles 85, 117 et suivants ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications subséquentes;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes;

Vu la décision du Conseil zonal du 2 décembre 2015 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché ;

Vu la décision du Conseil zonal du 2 décembre 2015 relative au démarrage de la procédure d'attribution, par laquelle les firmes suivantes ont été choisies afin de prendre part à la procédure négociée :

- Cardioservice, N° BCE 0891298653, Chaussée de Bruxelles, 213 à 1780 Wemmel
- VIMEDI sprl, Rue de l'Industrie, 20 à 1400 Nivelles
- ESM European safety Maintenance scrl fs, N° BCE BE 0465348887, Guillaume d'Orange, 67 à 4100 Seraing ;

Considérant le cahier spécial des charges N° ZHC-2015-BE-Acquisition de 6 DEA-LT relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Zone de secours Hainaut Centre, Place Communale, 1 à 7100 La Louvière ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 13.388,42 € hors TVA ou 16.199,99 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 16 décembre 2015 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendrier et a été prolongé jusqu'au 1^{er} août 2016 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- Cardioservice, N° BCE 0891298653, Chaussée de Bruxelles, 213 à 1780 Wemmel (13.599,00 € hors TVA ou 16.454,79 €, 21% TVA comprise)
- ESM European safety Maintenance scrl fs, N° BCE BE 0465348887, Guillaume d'Orange, 67 à 4100 Seraing (16.554,00 € hors TVA ou 20.030,34 €, 21% TVA comprise)
- VIMEDI sprl, n° BCE 0480029541 Rue de l'Industrie, 20 à 1400 Nivelles (22.467,48 € hors TVA ou 27.185,65 €, 21% TVA comprise)

Considérant que les trois offres sont régulières en leur forme ;

Considérant que de l'analyse relative aux droits d'accès et à la sélection qualitative effectuée en date du 21 décembre 2015, il apparaît que les sociétés Cardioservice, N° BCE 0891298653, ESM European safety Maintenance scrl fs, N° BCE BE 0465348887, et VIMEDI sprl, n° BCE 0480029541 répondent aux critères de sélection et sont donc sélectionnables ;

Considérant que de l'analyse technique effectuée par la Zone de Secours Hainaut-Centre en date du 14 janvier 2016, il apparaît que les sociétés Cardioservice, N° BCE 0891298653, ESM European safety Maintenance scrl fs, N° BCE BE 0465348887, et VIMEDI sprl, n° BCE 0480029541 répondent aux critères techniques tel qu'imposés dans le Cahier Spécial des Charges ;

Considérant l'absence des causes d'exclusions visées par la déclaration sur l'honneur ;

Considérant que ces rapports d'analyse font partie intégrante de la présente délibération et que le Conseil fait siennes les conclusions de ceux-ci ;

Considérant que l'auteur de projet propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus basse, soit Cardioservice, N° BCE 0891298653, Chaussée de Bruxelles, 213 à 1780 Wemmel, pour le montant d'offre contrôlé de 13.599,00 € hors TVA ou 16.454,79 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sous la fonction 352/744-51/2016-32 du budget extraordinaire 2016, par voie de subsides;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1er : de sélectionner les soumissionnaires Cardioservice, VIMEDI sprl et ESM European safety Maintenance srl fs pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative ;

Article 2 : de considérer les offres de Cardioservice, ESM European safety Maintenance srl fs et VIMEDI sprl comme complètes et régulières ;

Article 3 : d'approuver la proposition d'attribution telle que précisée dans le rapport d'examen des offres du 14 janvier 2016 pour le marché "Acquisition de 6 DEA (Défibrillateur automatique externe) pour les ambulances de la Zone ", rédigé par l'auteur de projet, Zone de secours Hainaut Centre, Place Communale, 1 à 7100 La Louvière ;

Article 4 : d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus plus basse Cardioservice, N° BCE 0891298653, Chaussée de Bruxelles, 213 à 1780 Wemmel, pour le montant d'offre contrôlé de 13.599,00 € hors TVA ou 16.454,79 €, 21% TVA comprise ;

Article 5 : d'approuver la dépense par le crédit inscrit sous la fonction 352/744-51/2016-32 du budget extraordinaire 2016, par voie de subsides.

Par le Conseil:

Le Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX